



Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Appel

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022
3. Préavis municipal No 06/2022 – Demande de crédit d'étude pour le projet de transformation et d'agrandissement de la ferme du Château
4. Préavis municipal No 07/2022 – Renouvellement du taux d'escompte
5. Préavis municipal No 08/2022 – Budget de fonctionnement pour 2023
6. Postulat M. Thierry Pache – Terrain de Football
7. Election de la Commission de gestion 2023
8. Communications municipales
9. Communications du Bureau
10. Divers et propositions individuelles
11. Paiement des indemnités

La Présidente, Mme Muriel Andrey, ouvre la séance à 20h précises en saluant les Conseillères et Conseillers, les membres de la Municipalité et le public présent dans la salle. Elle constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal. Elle prie l'assemblée d'excuser Mme Catherine Bertone, Municipale qui est malade et l'informe de l'arrivée tardive de M. Antonio Garcia.

Elle annonce l'absence des personnes excusées pour la séance, soit :

Mmes Héloïse Denham, Sandra Imsand, Chantal Vittoz
MM. Gilles Corbel, Daniel Dietrich, Cyril Faivre, Yann Gyger, Luc Vuagniaux

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 50 membres du Conseil.

Non-excusee : Mme Sara Wagner

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 50 du Règlement du Conseil communal, l'Assemblée peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Muriel Andrey demande à l'Assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022

La Présidente demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Le PV est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

3. Préavis municipal No 06/2022 – Demande de crédit d'étude pour le projet de transformation et d'agrandissement de la ferme du Château

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Xavier Dutruit, Municipal responsable du préavis, qui précise qu'au vu du montant d'honoraire d'architecte, un appel d'offre sera fait auprès de deux autres bureaux d'architectes pour comparer les prix. Il annonce qu'une erreur s'est glissée dans le tableau : le montant relatif à l'ingénieur spécialisé en sanitaire manque. Il s'agit de Fr. 20'000.- TTC. Dès lors, la Municipalité propose d'amender les conclusions du préavis comme suit :

« ... d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 410'000.- pour l'étude de la transformation et agrandissement des locaux de la ferme du Château, sur les parcelles No 140 & 141, propriétés de la Commune, de prélever ce montant sur nos disponibilités, d'amortir cette somme par la réserve générale, compte No 9282.000. ».

La Présidente passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances, qui précise que ladite Commission ne voit pas d'objection à cet amendement et valide ces Fr. 20'000.- supplémentaires. Les conclusions de la Commission restent les mêmes et elle incite le Conseil à voter les conclusions avec l'amendement proposé.

Mme Muriel Andrey demande si un autre membre de cette commission souhaite s'exprimer.

M. Jacques Perrinjaquet signale que la Commission des finances a été surprise des différences entre les chiffres du présent préavis et celui présenté il y a 2 ans, en particulier la différence Fr. 100'000.- au premier poste « Architecte ».

La Présidente passe la parole à Mme Natalie Gisling, Présidente de la Commission immobilière, qui n'a rien à ajouter à son rapport

Elle demande si un autre membre de cette commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Mme Muriel Andrey ouvre la discussion.

M. Pierre Etter remercie la Municipalité de ce préavis et les Commissions de leurs excellents rapports. Il soulève trois points, comme suit :

1. Il estime que le rétrécissement de la route en une seule voie générerait énormément de nuisances. A défaut de déplacer la façade rue du Château, une autre idée serait d'élargir le trottoir actuel en le faisant passer à travers la dernière partie de la façade : la grande porte coulissante comme arche piétonne. Il souhaite que la Municipalité demande aux architectes de conserver les deux voies routières tout en développant les diverses idées d'élargissement du trottoir, tel qu'en utilisant l'espace de cette grande porte coulissante au coin du bâtiment.

M. Xavier Dutruit répond que le niveau de rétrécissement devant la ferme du Château n'est pas encore acté. Le crédit d'étude répondra à ces différentes demandes.

2. L'avant-projet du préavis illustre uniquement des velux dans les 5 appartements dans les combles au 2ème étage. N'avoir seulement que des velux est sombre, triste, peu pratique. Il souhaite que la Municipalité demande aux architectes de remplacer ces velux par des fenêtres verticales et/ou des fenêtres balcons, ainsi que de demander d'optimiser la vue sur le château depuis les pièces à vivre des 6 nouveaux appartements côtés Sud et Est.

M. Xavier Dutruit entend bien la remarque. La Municipalité discutera de ce point avec le bureau d'architectes le moment-venu.

3. Il demande pour quelle raison la Municipalité souhaite construire des appartements avec des minuscules pièces avec vélux. Il estime plus judicieux financièrement de plutôt créer des appartements d'un plus haut standing avec de plus grandes chambres et pièces vivantes avec cette vue extraordinaire sur le château. Cela sera plus profitable par rapport aux rentrées fiscales plus élevées et il y aura certainement moins de changements de locataires contrairement aux petits appartements

M. Xavier Dutruit répond qu'il s'agit d'un avant-projet et que la taille définitive des pièces ne sera établie qu'au moment du projet définitif.

M. Youri Borboën remercie M. Jacques Perrinjaquet d'avoir souligné l'augmentation importante du poste « Architecte » et voudrait connaître la raison de cette augmentation significative.

M. Xavier Dutruit répond que la raison de l'augmentation est que le projet actuel est plus volumineux que celui de l'ancien préavis.

M. Dominique Tavel s'étonne qu'un crédit d'étude soit voté aujourd'hui. Il constate que le bureau Uni Architectes a déjà été rémunéré pour l'avant-projet. D'autre part, le rapport de la Commission immobilière précise que d'autres bureaux d'architectes seront invités sans que cela génère de frais supplémentaires, car lesdits bureaux feront leur offre gratuitement. Il estime que la demande de crédit d'étude est anticipée, puisque le bureau d'architectes n'est pas désigné et le montant n'est pas connu.

M. Xavier Dutruit répond qu'en effet, le bureau d'architecte n'est pas désigné. Le chiffre des honoraires a été annoncé par Uni Architectes. Vu le montant, la Municipalité préfère avoir deux offres comparatives. Néanmoins, le montant annoncé ne sera pas dépassé.

M. Dominique Tavel déduit que le montant pourrait être obsolète au cas où un autre bureau sera choisi.

M. Xavier Dutruit confirme qu'en effet, le montant pourrait être revu à la baisse.

M. Dominique Tavel estime dès lors qu'il est anticipé de voter un crédit d'étude à ce stade. Il propose à l'assemblée de refuser le préavis et d'attendre un concours d'architecte puis, lors de l'attribution du projet, de voter un crédit avec des chiffres connus.

M. Jerome de Benedictis remercie l'intervenant et précise qu'il ne s'agit pas de la même procédure. Il s'agit d'un projet élaboré sur la base d'un avant-projet. La Municipalité demandera à des architectes de faire le mandat dit de « Plan d'exécution ». Il n'y a pas de concours d'architecture. Le projet présenté au Conseil sera globalement le projet architectural développé. La loi sur les marchés publics oblige la Municipalité de demander trois offres (procédure dite « sur invitation ») pour un mandat à partir d'un montant de Fr. 250'000.-. La Municipalité invitera donc trois bureaux d'architectes de confiance à développer le projet tel que présenté aujourd'hui. Ceci moyennant tous les détails que précise un projet d'exécution. La demande d'aujourd'hui concerne l'autorisation d'aller de l'avant avec la procédure pour développer ce projet d'exécution. Ledit projet sera présenté au Conseil pour validation d'un crédit de construction. Le montant ne changera pas et le nom de l'architecte reste de compétence municipale. Il encourage donc vivement l'assemblée à soutenir ce préavis.

M. Dominique Tavel comprend bien la procédure. Il estime qu'il n'est pas nécessaire de voter un crédit aujourd'hui. Un crédit d'étude sera voté dès qu'il y aura un projet et un bureau d'architectes.

M. Jerome de Benedictis répond que les Conseillers ont tout en main pour voter sauf le nom de l'architecte qui développera ce projet (et qui est de compétence municipale) et le montant au cas où l'un des trois soumissionnaires proposera un prix inférieur au Fr. 268'000.- TTC. Le prix maximum est connu.

M. Dominique Tavel aurait préféré avoir un adjudicataire avec un montant précis et un projet architectural défini. C'est pour cette raison qu'il propose de refuser le préavis en l'état.

M. Pierre Etter estime qu'il y a une dissonance entre les deux discours : d'un côté, on continue à travailler avec le même bureau d'architecte pour faire évoluer le projet et de l'autre côté, il y aura exactement ce projet-là pour le montant annoncé.

M. Jerome de Benedictis répond qu'il s'agit d'un concept architectural qui ne devrait que très peu changer, mise à part l'organisation intérieure des bâtiments, certains choix techniques et énergétiques. Le concept architectural est figé et est chiffré au niveau des m³. A partir de là, il s'agira d'un projet d'exécution avec tout un panel de choix, selon les points soulevés, tels que les volumes de pièces.

M. Jean-François Martin demande si ce préavis sera public d'ici quelques semaines. Un des bureaux d'architecte pourrait alors faire une offre inférieure. Sur quels critères la Municipalité se basera-t-elle pour attribuer le mandat ?

M. Jerome de Benedictis répond que, selon la loi sur les marchés publics, les trois bureaux doivent faire une soumission. Le bureau qui a déjà élaboré ces plans, a l'autorisation de participer à cette procédure uniquement si tous les documents qu'il a produit depuis le début sont également mis à disposition des bureaux concurrents. Ils seront tous sur un pied d'égalité en termes de connaissance du dossier, en termes de chiffrage du volume. La Municipalité fixera les règles d'attribution (prix, références, etc.).

Ndlr : M. Antonio Garcia est arrivé, il y donc 51 Conseillers présents.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Mme Muriel Andrey clôt le débat et passe au vote, d'abord sur l'amendement de changement de montant : « ... d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 410'000.- ». Résultat : 43 acceptations - 2 refus - 5 abstentions.

Elle passe ensuite au vote de préavis amendé dont elle lit les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 06/2022 amendé
- vu le rapport de la Commission immobilière chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(40 oui – 4 non – 6 abstentions)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 410'000.- pour l'étude de la transformation et agrandissement des locaux de la ferme du Château, sur les parcelles N° 140 & 141, propriétés de la Commune,

- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme par la réserve générale, compte N° 9282.000.

4. Préavis municipal No 07/2022 – Renouvellement du taux d'escompte

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Jerome de Benedictis, Syndic, responsable du préavis, qui n'a rien à ajouter au préavis.

La Présidente passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Elle demande si un autre membre de la commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Mme Muriel Andrey ouvre la discussion.

M. Markus Christen s'interroge sur le fait qu'actuellement, le budget montre un déficit de Fr. 1.5 mio., mais que cela ne semble inquiéter personne. Les montants des budgets des années passés ont fortement augmenté. Même en espérant que les rentrées seront plus hautes qu'annoncées et qu'elles couvriront le déficit, il estime que le taux d'escompte est trop bas avec un budget déficitaire. Il estime que la Municipalité se montre trop gourmande avec les projets annoncés par rapport au taux d'escompte proposé et à un budget déficitaire. Il souligne également le fait que les amortissements sont désormais faits sur 30 ans au lieu de 20 comme précédemment.

Il propose de procéder à un vote à bulletin secret.

La Présidente rappelle qu'une demande de vote à bulletin secret doit être soutenu par cinq Conseillers et demande qui soutient la proposition. Personne ne la soutenant, il sera voté à main levée.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, la Présidente clôt la discussion et lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 07/2022,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE
(46 oui – 2 non – 2 abstentions)

- d'arrêter le taux d'escompte à 6% sur la taxation définitive de l'impôt de l'année 2023 et ce pour une année.

5. Préavis municipal No 08/2022 – Budget de fonctionnement pour 2023

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Jerome de Benedictis, Syndic, responsable du préavis. Il procède à la présentation qui sera transmis aux Conseillers par courriel. Il précise que le budget 2023 est dans la ligne des précédents budgets.

La Présidente passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Elle demande si un autre membre de la commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Mme Muriel Andrey procède à la lecture du budget, chapitre par chapitre avec les rubriques générale et invite l'assemblée à intervenir avec d'éventuels commentaires ou interrogations.

M. Philippe Diserens, page 19, compte 310.4232.00 Droit de superficie : il aimerait connaître le frein lié à la non-signature du nouveau DDP Pont-de-la-Venoge. Il demande quand ce dernier sera signé et, le cas échéant, s'il y aura un effet rétroactif dans la perception des nouveaux loyers.

M. Jerome de Benedictis répond que le frein était au niveau des négociations sur les termes du nouveau contrat. Ce frein a maintenant été levé. Le nouveau DDP entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023. La Commune a tenté d'appliquer un effet rétroactif, mais légalement cela n'est pas possible.

M. Philippe Diserens le remercie mais demande pourquoi le montant n'a pas été adapté dans le Budget 2023, puisque le nouveau DDP entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

M. Jerome de Benedictis répond que le courrier de l'avocat ne date que de la semaine dernière ou de celle d'avant.

M. Philippe Diserens, page 22, compte 420.3185.00, honoraires : en préambule dans le Budget, la Municipalité disait que ses honoraires étaient en augmentation, notamment en raison d'un projet d'étude de densification douce. Il demande ce qu'est la densification douce.

M. Jerome de Benedictis répond que cette thématique est portée par la Municipale Catherine Bertone et qu'elle est liée à l'appartenance d'Echandens à Région Morges, association qu'il préside. La densification telle que voulue par le PALM va se heurter à des réticences. Dès lors le PALM et la Région étudient l'opportunité de densifier les zones déjà bâties sans impact majeurs sur le tissu et la vision de percevoir les communes. Dans le fond, dans le droit à bâtir actuel il y a de forts potentiels d'accueil. Dans certains cas ces potentiels sont réalistes, par exemple pour une villa exploitant la moitié de l'IUS, il est envisageable d'augmenter de trois habitants le nombre d'habitants via une densification douce, soit sans modifier le droit à bâtir de la parcelle. Cela peut paraître anecdotique, mais en partant de l'idée qu'il y a 200 parcelles concernées à Echandens, il s'agira de 600 habitants supplémentaires. Ce chiffre est bien supérieur aux objectifs d'accueil du Plan directeur cantonal. Il s'agit d'étudier dans quels cas cette façon de densifier pourrait être appliquée, sans impacter la qualité de vie dans le village.

Mme Muriel Andrey poursuit la lecture du budget.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, elle clôt la discussion et lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le budget de fonctionnement 2023 et le préavis municipal No. 08/2022,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE
(49 oui – 1 abstention)

- d'adopter le budget de fonctionnement 2023 tel que présenté.

6. Postulat M. Thierry Pache – Terrain de Football

Mme Muriel Andrey remercie M. Thierry Pache de ce postulat qui est recevable et lui passe la parole.

M. Thierry Pache complète le postulat en précisant que le club de foot est dans une bonne dynamique depuis plusieurs années, qui mérite d'avoir des équipements corrects dans la commune. Il rappelle qu'en septembre dernier, dû à de fortes pluies, il n'y a pas eu de matchs ni d'entraînements pendant trois semaines, ce qui est dommage.

Il propose de transmettre le postulat directement à la Municipalité, sans être soumis à une commission, compte tenu de l'urgence de la situation.

La Présidente ouvre la discussion sur le postulat.

Mme Katharina Zurn remercie M. Thierry Pache pour ce postulat et confirme que la Municipalité se penchera sur les questions et remettra son rapport. Elle précise que des études sont en cours et que la Municipalité de Bussigny se montre favorable à une démarche de rénovation.

M. Jacques Perrinjaquet demande si le Conseil ne doit pas se prononcer sur la réceptibilité de ce postulat.

Mme Muriel Andrey précise avoir contacté la Préfecture qui estime que le postulat, puisqu'il a été mis à l'ordre du jour, est recevable. Néanmoins, elle propose un vote sur la réceptibilité.

Elle demande aux Conseillers de se prononcer sur la recevabilité du postulat. La recevabilité est confirmée à l'unanimité.

Mme Muriel Andrey rappelle qu'il est possible de prendre en considération le postulat immédiatement et le renvoyer directement à la Municipalité ou de ne pas le prendre en considération et le classer. Elle demande aux Conseillers de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le postulat de M. T. Pache : demande d'un rapport sur les opportunités
 - d'étudier la possibilité de prolonger le DDP existant
 - d'étudier la possibilité d'un partage entre Bussigny et Echandens pour faire évoluer ce site (terrain, bâtiment)
 - d'examiner la faisabilité d'un terrain synthétique
 - si un terrain en herbe est maintenu, revoir tous les systèmes d'arrosage
 - faire une buvette simple, pratique et fonctionnelle, des vestiaires adaptés au contingent d'aujourd'hui, ce qui impacte leurs grandeurs, des zones de rangement, des toilettes, un local de séance pour le comité
 - de développer un projet propre Echandens si Bussigny ne montre pas d'intérêt ou peu d'empressement
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A L'UNANIMITE

- de prendre en considération ledit postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour réponse.

7. Election de la Commission de gestion 2023

Mme Muriel Andrey précise que trois des commissaires de cette commission sont rééligibles. Il s'agit, de : MM. Stéphane Steiner, Samy Pache et Fabien Descoeudres, qui confirment leur candidature.

Elle demande s'il y a d'autres candidats. Les Conseillères et Conseillers suivant/es présentent leur candidature :

Mme Céline Pache

MM Thomas Reynaud, Ramiro Rodriguez, Jonathan Gandillon.

Il n'y a pas d'autres candidats. Le nombre de candidats correspond au nombre de places à repourvoir ; les candidats sont ainsi élus par acclamation.

La Présidente remercie les Commissaires de leur engagement.

8. Communications municipales

Mme Katharina Zurn :

1. Test Sirènes

Les tests de sirènes, sous mandat de la Protection Civile, se dérouleront le mercredi 1^{er} février 2023, de 13h30 à 14h00.

2. Eglise

Le système de sonorisation à l'Eglise est dépassé et n'est plus aux normes. La Municipalité a adjugé la mise à jour des appareils audio et le remplacement les haut-parleurs, pour un montant de Fr. 23'809.-- TTC, sous réserve de l'acceptation du budget 2023.

3. Cantine scolaire

Mme Jotterand, adjointe de la Responsable de la Cantine, démissionne au 31 décembre 2022. La Municipalité cherche une personne pour repourvoir ce poste à 20% au 9 janvier 2023.

M. Xavier Dutruit :

1. Séance CECB+

La séance d'information pour les propriétaires sur le CECB+ du 9 novembre dernier a connu un franc succès. En effet, environ 80 personnes ont assisté à celle-ci et plus de 10 propriétaires se sont inscrits pour réaliser un CECB+. La Municipalité se réjouit de cet engouement.

2. Ancienne salle de catéchisme au Château

Le local au-dessus de la chaufferie du Château a été mis en location pour Fr. 260.— par mois.

3. Dépendance du Château

La porte d'entrée du logement de la dépendance du Château présentait des problèmes d'étanchéité à l'air et a dû être remplacée. Coût Fr. 7'403.90 TTC.

Château

La salle de bains de l'appartement des combles a nécessité des travaux de traitement de fissure sur les poutres et murs pour réduire les courants d'air venant de l'extérieur. Coût Fr. 2'006.60 TTC.

M. Jerome de Benedictis :

1. Rencontre des entreprises 2023

La Municipalité aura le plaisir d'inviter les entreprises et commerces de notre village le 29 mars 2023 ici même à la Salle des Utins. Cette soirée permettra à la Municipalité de présenter les actions et projets pour qu'Echandens reste une commune attractive pour les sociétés.

2. Gestion de Crise – pénuries d'électricité et de gaz

La Municipalité élabore actuellement les divers documents et procédures nécessaires à appréhender la crise énergétique qui pourrait toucher la Suisse durant les trois premiers mois de l'année prochaine.

A cet effet, la Municipalité a décidé de s'associer les services d'un expert en gestion de crise. Nous sommes sur le point d'envoyer notre Plan de Continuité des Activités (PCA) ainsi que les modalités de notre Point de Rencontre d'Urgence (PRU) à la Préfecture du district.

Concernant le PRU, la Municipalité a identifié la Salle des Utins comme lieu le plus adapté pour l'accueillir. Une communication à toute la population sera faite en temps voulu en collaboration avec le Canton dans le but d'informer de son fonctionnement et de son utilité en cas d'activation du plan OSTRAL. La Salle des Utins fera également office de Poste de Commandement Communal des Opérations en cas de crise.

Les coûts, imprévisibles, liés à cette mise en œuvre sont les suivants :

- Accompagnement 2022 : Fr. 4'000.--
- Accompagnement 2023 : Fr. 13'000.--
- Acquisition d'une batterie afin de secourir en électricité le bâtiment des Utins : Fr. 59'000.--

Ces dépenses seront soit prises en charge par le budget ordinaire de la Commune, soit prises en charge selon l'article 86 de notre règlement et conformément aux autorisations validées dans le Préavis 03/2021.

3. Fermeture du guichet de l'administration communale durant les fêtes

Comme chaque année, les guichets de l'administration communale seront fermés du vendredi 23 décembre 2022 à 11h00 au lundi 9 janvier 2023 à 8h00. Durant cette période, les cartes CFF et CGN pourront être commandées sur le site internet de la commune, qui fixera ensuite un rendez-vous pour leur retrait.

4. Avocat conseil de la commune

La Municipalité a appris la nomination de Maître Alain Thévenaz au Tribunal Cantonal. Elle le félicite chaleureusement pour cette nomination et lui souhaite plein de satisfactions dans ses nouvelles fonctions.

Par soucis de continuité et de suivi des dossiers, la Municipalité a décidé de poursuivre son travail avec l'étude du Grand-Chêne à Lausanne et de confier les affaires communales à Maître Luc Pittet.

5. Personnel Communal

Deux collaboratrices de la commune ont changé de nom à la suite d'un mariage. C'est tout d'abord Madame Caroline Paratore qui a franchi cette étape importante, puis Madame Anne-Marie Ionescu, en novembre. Vous aurez l'occasion de les côtoyer à l'administration communale sous leur nouveau nom de famille, à savoir Caroline Baumann et Anne-Marie Rais. La Municipalité leur souhaite plein de bonheur dans leurs nouvelles vies respectives.

M. Christian Müller :

1. Personnel voirie et espaces verts

Comme annoncé lors du dernier Conseil communal, afin de suppléer l'absence de Mme Allaz durant son congé maternité, la Municipalité a engagé au 1^{er} décembre et ce pour une durée de 6 mois, M. Vienet. La Municipalité lui souhaite la bienvenue.

2. Désimperméabilisation

Dans le contexte climatique actuel, la Municipalité met en œuvre des mesures pour lutter contre les îlots de chaleur. Pour cette raison, nous allons procéder au dégrapage et à la re-végétalisation de la partie arrière de l'Administration communale, le coût de ces travaux sera de Fr. 13'315.93 TTC. Ces derniers auront lieu au début du printemps 2023.

3. Contrôle, verbalisation et suivi des amendes d'ordre

Afin d'optimiser le travail et la procédure des amendes d'ordre, la Municipalité a décidé de fournir à notre ASP, un outil informatique moderne et performant, utilisé également par des communes voisines. Le montant de cet achat est de Fr. 14'969.-- TTC.

4. Achat matériel d'élagage

A la suite du contrôle annuel, il a été constaté qu'une partie du matériel de sécurité nécessaire lors de l'élagage de nos arbres, était défectueux. Le remplacement de celui-ci a été effectué, pour un montant de Fr. 3'127.70 TTC.

5. Gendarmerie

Le poste mobile de Gendarmerie sera présent le 15 décembre dans notre village. En cas de besoin, ce dernier se trouve comme d'habitude sur le parking du Saugey.

6. Remplacement véhicules communaux

Dans le contexte du plan de remplacement des véhicules communaux, la Municipalité a décidé de se faire accompagner par un bureau spécialisé dans ce domaine.

En effet, après avoir essayé de porter le dossier, nous nous sommes rapidement rendu compte de la complexité de cette démarche. Électrique, pas électrique, tout en un ou plusieurs véhicules, etc.

Cette étude tiendra compte aussi bien des besoins et de l'organisation, que de l'aspect financier et environnemental.

Le coût de cette démarche sera de Fr. 17'430.—TTC.

7. Requalification du chemin du Muveran

La mise à l'enquête publique a débuté le 22 novembre et se terminera le 22 décembre. Le début des travaux est prévu pour le deuxième trimestre 2023.

8. Achat support vélo

L'achat de cadres pour pouvoir attacher les vélos a été effectué, pour un montant de Fr. 3'948.90 TTC. Ces derniers seront disposés à différents endroits sur le territoire communal, notamment au bas du chemin de l'Eglise, devant l'Administration et au centre du village.

9. Patrouilleurs scolaires

La Municipalité a décidé de mettre en place un service de patrouilleurs scolaires, afin d'assurer la sécurité des enfants lors de la traversée de certains passages piétons. Une annonce va paraître, n'hésitez pas à vous inscrire si vous avez du temps ou à faire suivre l'information. Cette fonction sera rémunérée Fr. 30.-- de l'heure.

Mme. Catherine Bertone :

1. Assises pour le Climat et Horizon 2026

La soirée des Assises pour le Climat a rassemblé une soixantaine d'adultes et d'enfants. Les discussions ont été riches et enthousiastes. Les personnes présentes ont proposé des idées et solutions sur les thèmes de l'énergie, des déchets, de l'eau et de la mobilité.

Si beaucoup d'initiatives sont déjà en route, le constat majoritaire concerne les difficultés que nous subissons tous lorsqu'il faut changer des habitudes ainsi que l'incertitude pour faire les bons choix et donc l'accès aux informations.

De très riches propositions ont été faites par les groupes et la Municipalité est en train de préparer la suite à proposer. Il s'agira d'offrir un cadre aux Echandelières et Echandeliers pour mettre en œuvre les actions citoyennes.

Une synthèse sera transmise par email d'ici la fin de l'année aux participants et la plateforme Horizon 2026 est en cours de finalisation pour une mise en ligne dès la nouvelle année.

2. Planification énergétique territoriale

La Municipalité souhaite réaliser une planification énergétique territoriale pour définir au niveau communal les options spécifiques à notre territoire, nos besoins et les contraintes qui peuvent s'appliquer à certaines énergies. L'optique étant d'être en mesure d'orienter l'alimentation des infrastructures communales et de mieux informer les habitantes et habitants au sujet des énergies à disposition.

Cette planification s'inscrira en regard des démarches régionales et cantonales. Après appel d'offre, le mandat a été confié à un bureau spécialisé pour un montant de Fr. 10'000.- HT et pour lequel une demande de subvention à hauteur de 50% est en cours. Une deuxième étape précisant les mesures pourra être octroyée ultérieurement en fonction des premiers résultats.

3. Centre de tri

La Municipalité a décidé de renommer l'actuelle déchèterie en « Centre de tri ». Cette évolution correspond mieux aux efforts de la population échandelière qui dépose régulièrement les différents matériaux dans les conteneurs dédiés. En effet, hormis les incinérables déposés dans les sacs taxés, les autres matériaux sont triés et envoyés dans les différentes filières pour recyclage et valorisation.

Comme annoncé lors de la dernière séance de Conseil, les horaires seront également adaptés pour une gestion plus efficace et une meilleure régularité durant l'année. Ainsi les nouveaux horaires dès le 1^{er} janvier 2023 seront les suivants :

Mercredi

Du 1^{er} novembre au 28 février - 13h00 – 17h00

Du 1^{er} mars au 31 octobre : 13h00 – 18h00

Samedi toute l'année : 08h00 – 12h30

4. Bacs de plantation

De nouveaux bacs en fer ont été commandés et sont en train d'être mis en place pour le renouvellement des massifs au Saugey et à la rte de la Gare pour un montant de Fr. 7'450.- TTC.

5. Centre du village

La Municipalité va relancer les discussions pour faire évoluer le centre du village. Une démarche participative est organisée et sera animé par un bureau spécialisé qui a été mandaté à ce sujet. Région Morges sera impliqué ainsi que l'ARCAM pour les aspects économiques.

Les membres des commissions des finances, des routes et immobilière seront invités à participer à cette démarche qui comportera trois rencontres. Des habitants seront également invités à s'impliquer.

L'objectif est de définir les options sur les aspects de mobilité douce, d'espaces verts, et d'aménagement urbain en regard des équilibres financiers à atteindre.

Les dates des trois rencontres seront communiquées en début d'année 2023.

9. Communications du Bureau

Votations : pas de votation en novembre 2022 ni en mars 2023

Attribution des jetons de présence

Mme Muriel Andrey remercie les Conseillers qui ont fait part au Bureau de leurs propositions pour la distribution des jetons. Deux propositions sur les quatre reçues ont été retenues. Dans le souci de rester dans une aide locale, qui correspond au vœu du Conseil, la somme de Fr. 1000.- est attribué aux Dames de Cœur, avec la consigne de faire bénéficier des personnes dans le besoin de la région. La somme de Fr. 700.- est attribué à l'Association Tombouctou 53 jours. Cette association n'aide pas localement, mais la Conseillère Mme Sandra Imsand est investie directement dans ce projet et garantit que l'argent sera utilisé directement sur place pour aider des personnes dans le besoin.

Mme Sandra Imsand est absente ce soir, mais a préparé un texte à l'attention du Conseil, texte qui est retranscrit ci-dessous :

Merci du fond du cœur pour ce coup de pouce d'Echandens qui fera tellement de bien là-bas.

Là-bas, c'est le Burkina Faso, plus précisément le nord du pays, le Yatenga. La région dans laquelle est active l'association Tombouctou 53 jours depuis bientôt 20 ans.

Pour ma part, j'ai rejoint l'association fin 2015. Quelques mois auparavant, j'avais eu l'occasion d'accompagner l'animateur Jean-Marc Richard sur place, car c'est grâce à Tombouctou 53 Jours que le Zèbre, le célèbre camping-car rayé rouge et blanc de Jean-Marc Richard, a eu une nouvelle vie. Depuis son arrivée, le Zèbre se rend dans les villages, pour dispenser des messages de prévention dans les écoles. Et ce qui émerveille le plus les enfants quand il arrive, c'est de savoir qu'il y a des douches dans ce drôle de camion !

Sur place, Tombouctou 53 Jours accompagne principalement 3 actions :

-La Voix du Paysan : radio communautaire engagée à servir le monde paysan, à lutter contre les fléaux tels que la faim, la malnutrition, l'analphabétisme, les maladies, comme le Sida ou le Noma, à défendre le droit de la femme et de l'enfant.

- Burkina Vert : ONG spécialisée dans le maraîchage, active dans la création de potagers communautaires.

- Sauver le reste : association qui travaille avec les personnes souffrant de maladies mentales.

Les actions sont concrètes, directes, efficaces, sans intermédiaire. «Des coups de pouce au ras des pâquerettes», comme aimait à le dire le fondateur de Tombouctou 53 Jours, Frank Musy, grand reporter à la Radio suisse romande.

Depuis quelques années, il est difficile de nous rendre sur place, à cause des instabilités politiques, il y a encore eu un coup d'Etat récemment, et les attaques djihadistes dans le nord du pays. Nous devons donc développer de nouvelles façons d'aider sur place, comme la distribution de nourriture aux populations déplacées.

Nous avons également de nombreux autres projets, et la somme qui nous sera remise grâce à une partie de vos jetons de présence, sera bien utile.

Nous avons perdu récemment un membre de longue date de notre comité, le chanteur, écrivain et poète Michel Bühler. Nous continuerons nos actions sur place, en hommage à son engagement.

Votre geste prouve qu'un coup de pouce venu d'Echandens aura de grands effets au Burkina Faso.

Merci beaucoup à vous toutes et tous.

Agenda 2023 :

Les dates des Conseils communaux sont déjà sur le site internet de la Commune mais seront transmises aux Conseillers par courriel, y compris les dates des Commissions ainsi que la date de la sortie du Conseil, soit le samedi 17 juin 2023. Le Marché du village aura lieu le samedi 3 juin 2023.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Doris Laydu agit comme porte-parole de Mme Coralie Wüthrich, Présidente du Volley-Club d'Echandens, et annonce que le Club organisera la finale de Coupe du Championnat Volley-Wellness le dimanche 4 juin 2023. Ils accueilleront les deux meilleures équipes féminines et les deux meilleures équipes masculines. Il s'agira également d'une manifestation pour la communauté et un match amical sera proposé entre une équipe composée de membres du Conseil communal et de la Municipalité et une équipe composée des membres des USL toutes sociétés confondues. L'idéal serait d'être minimum 9 personnes par équipe pour pouvoir faire une rotation. Le match aura lieu vers 12h30 le 4 juin 2023. Elle reçoit les inscriptions des personnes intéressées à participer.

M. Luc Vittoz demande des informations concernant une réunion organisée par la Municipalité et accueillant les jeunes en novembre dernier.

M. Jerome de Benedictis répond que cette rencontre a eu lieu le 10 novembre dernier et a rencontré un franc succès. Environ 20 personnes y ont participé, grâce à concept d'inscription plus moderne. Une partie de Bowling et une présentation du village ont été organisées. Il rappelle qu'il y a également une soirée pour le climat, organisée à l'intention des jeunes le 18 janvier 2023.

M. Jacques Perrinjaquet revient sur le changement de nom de la déchetterie, remplacé par Centre de tri. Il regrette que ce centre soit fermé les lundi et vendredi, et ceci malgré l'excellent taux de recyclage. Il ne trouve pas pertinent de passer à 2 jours d'ouverture, même en étendant les horaires. Actuellement, l'ouverture est de 12 heures sur 4 jours en été et de 6 heures en hiver. Avec le nouvel horaire il n'y aura plus que 8h30 ou 09h30 selon la saison.

M. Jerome de Benedictis répond en l'absence de Mme Catherine Bertone. Il précise qu'il y a beaucoup de contraintes au niveau du personnel et qu'il s'agit d'une phase de test en concentrant l'utilisation du centre de tri sur deux jours. L'ouverture de lundi et du vendredi représentait également des inconvénients.

11. Paiement des indemnités

Mme Muriel Andrey annonce que Mme Comte, boursière passera au paiement des indemnités.

A l'issue du paiement des indemnités, la Présidente annonce que dans les décomptes des voix sous point 3 à 6 de l'ordre du jour, sa propre voix a été incluse, ce qui ne doit pas être le cas pour les votations à main levée. Elle prie l'assemblée de l'en excuser. Elle précise que, dans le PV et les extraits de PV affichés au pilier public, sa voix sera déduite du nombre des voix positives annoncées, puisqu'elles ont été calculées par rapports aux refus et aux abstentions.

Mme Muriel Andrey prononce son discours de fin d'année dont les paroles sont retranscrites ci-dessous :

Cette séance clôt une nouvelle année de forte et fructueuse collaboration entre les autorités du village. Nous avons la chance d'avoir une Municipalité motivée et entreprenante qui nous propose et met en œuvre de beaux projets pour la population de notre village. Cet automne a été particulièrement riche avec les assises du climat, l'avancée du projet de rénovation de la ferme du château et tout récemment la présentation du projet de nouveau complexe scolaire.

Le village a également été particulièrement animé cette année avec toutes les manifestations qui ont eu lieu. Merci à toutes les sociétés locales et les particuliers qui ont œuvré à ces organisations.

C'est un plaisir de vivre dans un village dynamique où la population a l'opportunité de se retrouver régulièrement lors d'événements conviviaux et festifs.

Un tout grand merci à tout le personnel communal toujours très disponible sur qui nous pouvons compter et qui a à cœur de bien faire fonctionner nos institutions, qui nous offre un suivi administratif de qualité et qui maintient notre village propre, fleuri et accueillant.

Sans vous oublier vous, chers collègues, qui vous investissez tout au long de l'année au cours des séances du Conseil, mais également de toutes les commissions qui sont indispensables pour le bon fonctionnement du Conseil. Avec une pensée particulière pour mes collègues du Bureau sans qui toute cette organisation ne serait pas possible dans une ambiance très positive et constructive.

Je vous souhaite à toutes et tous de très belles Fêtes avec vos proches et tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année !

Elle passe la parole à M. le Syndic qui s'adresse à son tour à l'assemblée. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

*Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers*

Agir, réagir ou subir. Face aux crises qui se succèdent dans notre société, le rôle du politique devient chaque jour un peu plus prépondérant aux yeux de la population. Qu'il soit exécutif et donc responsable de la mise en œuvre et de la gestion des affaires, ou qu'il soit législatif, et qu'il donne le cadre et les moyens d'y parvenir, le politique doit à sa population les meilleures conditions de vie possible. C'est une responsabilité immense.

C'est une responsabilité qui nous incombe tant dans les affaires courantes, tant dans la réalisation de grands projets ou encore au moment d'affronter les crises majeures de notre temps. Et tant en 2022 qu'en 2023, les dossiers qui animent notre village sont nombreux.

Tout d'abord, dans sa gestion courante, Echandens peut bénéficier de collaboratrices et collaborateurs compétents et dévoués. En très grand merci à elle et eux. J'ai également la chance d'être entouré de 4 collègues avec qui nous formons une Municipalité soudée, complémentaire et dynamique. Les échos au sujet de la gestion courante du village sont d'ailleurs excellents et sont la meilleure reconnaissance que nous puissions recevoir.

Pas plus tard que lundi passé, vous avez découvert les futurs contours de l'un des grands projets qui attendent notre commune. Comme j'ai pu le souligner, nous nous devons de proposer des conditions d'études et de loisirs modernes et qualitatives à nos jeunes, qui seront amenés à prendre le relai et endosser les mêmes responsabilités que nous, voire certaines plus importantes encore.

L'on dit souvent d'Echandens qu'il est un village où il fait bon vivre, nous souhaitons également qu'il soit un village où il fait bon étudier, faire du sport, créer et développer son entreprise ou son commerce, se balader ou voir grandir ses enfants. Nos projets sont là pour ça !

Finalement, les crises que nous affrontons successivement depuis quelques années nous montrent à quel point les autorités sont un rouage crucial dans leur appréhension et leur gestion. Que ce soit pour garder contact avec la population, engager des financements pour parer au plus urgent, accueillir des personnes en détresse ou diminuer notre empreinte sur une planète qui souffre, les communes sont en première ligne pour répondre aux besoins et aux sollicitations. La Municipalité est prête à affronter ces situations et accompagner la population d'Echandens dans des épreuves qui pourraient être difficiles ces prochaines années. Il est cependant de la responsabilité de toutes et tous de minimiser la survenance de ces problèmes.

Ce soir, je souhaite adresser un immense merci à toutes celles et ceux qui s'investissent pour Echandens ! C'est grâce à vous que notre motivation est intacte et que les défis qui nous attendent, et les responsabilités qui les accompagnent, vont être relevés. Alors, nous avons choisi d'agir, plutôt que réagir ou subir !

*Je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année, ainsi qu'à vos familles !
Vive Echandens ! Merci pour votre attention !*

La Présidente clôt la séance vers 22 :15 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié qui sera servi dans le Foyer.

La Présidente :		La Secrétaire :
		
Muriel Andrey		Thérèse Maillefer